

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2471

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 9 BIS A

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'établissement »

les mots :

« ces établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.